



C.A.F. DES COTES D'ARMOR
Service AFI

CS 10 000 - 22096 SAINT-BRIEUC Cedex 9

☎ 32 30

afi@caf22.caf.fr

**DEMANDE DE CHARTE POUR
ACCEPTER LES CHÈQUES LOISIRS
COMME MOYEN DE PAIEMENT**
En savoir plus : www.caf.fr > ma caf >
partenaires locaux > enfance jeunesse

Afin de pouvoir accepter les CHÈQUES LOISIRS comme moyen de paiement des activités sportives et culturelles dispensées aux jeunes du département,

je demande à signer une charte avec la Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor :

1- Pour une association, une collectivité locale

J'atteste que l'association, ou la collectivité locale ci-après.....

est inscrit(e) au registre des établissements sous le **numéro SIRET** ci-après :

..... (14 chiffres – cf certificat délivré par l'INSEE)

Pour joindre la direction régionale de l'INSEE , contacter le service info SIRENE au 09 72 72 4000 ou écrire à:

INSEE –DR DES PAYS DE LA LOIRE

Service SIRENE / SIRET - Statistique

105, rue des Français libres

BP 77402

44274 Nantes Cedex 02

propose des activités **à l'année ou au moins un trimestre**, à des **jeunes âgés de ans àans aux tarifs suivants** :

est joignable par **téléphone** auou par **mail** à

l'adresse :@..... en **contactant Mr ou**

Mme

est joignable **par courrier** à l'adresse suivante :

dispose d'un **siège social** situé dans les **Côtes d'Armor** sur la **commune de**

à l'adresse suivante

2- pièces à joindre :

- Pour une association :

- Le Relevé d'Identité Bancaire ou Postal de l'établissement,
- La copie des statuts signés.

- Pour les collectivités locales (communes ou EPCI de type communautés de communes) :

Pour les communes :

- un extrait du registre des délibérations du conseil municipal précisant la nature de l'activité, son coût, le public accueilli...
- un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal

Pour les communautés de communes :

- un récépissé de déclaration d'exploitation d'un établissement d'activités physiques et sportives ;
- un justificatif précisant le numéro de SIRET ;
- les statuts qui régissent le fonctionnement de l'activité proposée.
- un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal

PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR POUR LE REMBOURSEMENT DES CHÈQUES LOISIRS AUX GESTIONNAIRES UNE FOIS LA CHARTE SIGNÉE

Les gestionnaires ayant signé une charte doivent adresser à la Caf des Côtes d'Armor **les Chèques Loisirs dûment complétés** par leurs soins **par courrier** à l'adresse indiquée au verso des Chèques Loisirs **au plus tard un mois après la date de fin de validité de la campagne, faute de quoi les chèques loisirs ne pourront être payés.**